



Les plis recommandés me sont retournés sans être ouvert par le Tr

Par **avanier**, le **05/12/2012** à **11:10**

[fluo]Bonjour[/fluo] J'ai reçu il y a quelque jour un CR d'un expert immobilier me précisant que le Tribunal l'avait missionné pour expertiser ma maison, suite à une ordonnance de juin 2012, ordonnance pour laquelle je n'ai pas été prévenu, tout comme de l'audience ou cette ordonnance a été prise.... la liquidation est de 2003 et je n'arrive pas à avoir les chiffres du mandataire.....

Tout mon dossier n'est qu'un tissu de malversations que j'ai souligné, dont le tribunal ne tient pas compte.

J'ai adressé par pli recommandé une opposition à cette ordonnance au greffe du tribunal. Ce matin au courrier, dans une enveloppe du greffe, je recois " mon pli recommandé " sans que ce dernier n'ai été ouvert, ni explication. Qui dois je saisir pour essayer de faire avancer mon dossier ?

La dernière fois que j'ai vu le liquidateur, il m'a dit : vous me donnez 15 000 € et je re-ouvre votre dossier !

Quelques jours plus tard il avait un chèque de mon père du montant demandé, il a dicté des courriers en ma présence aux organismes (banque, organisme de credit,et autres arlequins)qui me doivent de l'argent pour apurer le dossier... ces fait datent de 2006.

Depuis plus de nouvelle, et quand j'ai tél hier au cabinet , je me suis engueuler par une fille disant s'occuper du dossier... que dois je faire , car cela ne me semble pas trop normal
[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **05/12/2012** à **11:26**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (revoir la charte du forum)